



Assurances

Le Département des ressources humaines de Géorgie (Georgia Department of Human Resources, DHR) veille à assurer la gratuité de ces services et à les mettre à la disposition des personnes qui en font la demande :

Interprète
Aide à remplir les formulaires
Formulaires dans d'autres formats
Aménagements pour les personnes handicapées

En outre, le DHR et d'autres agences associées assurent les services suivants :

Assistance pour les demandes

- Le DHR apporte une assistance non payante dans le cadre de la procédure de demande à toutes les personnes qui ne sont pas en mesure de communiquer de manière adéquate avec le personnel du DHR en raison d'un handicap, de troubles psychomoteurs ou autres, voire d'une difficulté à s'exprimer, à écrire ou à comprendre l'anglais.
- Le DHR fournit toutes informations requises à tous les demandeurs sur la manière dont leur demande va être traitée, ainsi que sur ses conséquences sur d'autres membres de la famille.

Situation en matière de nationalité et d'immigration

- Le DHR demande des informations (ou des attestations/pièces justificatives) concernant la situation des personnes en matière de nationalité ou d'immigration uniquement lorsque ces renseignements sont utiles aux fins de détermination des droits des demandeurs et/ou des destinataires, ou s'ils sont exigés par la législation fédérale.
- Le DHR ne demande pas d'informations relatives à la situation des personnes au regard de l'immigration pour celles qui demandent à bénéficier des services d'urgence de Medicaid et/ou d'autres services de santé d'urgence associés.

- Sauf pour les non-ressortissants qui demandent à bénéficier d'une couverture Medicaid d'urgence, le DHR n'assure pas de prestations aux demandeurs qui ne transmettent pas les informations les concernant au regard de l'immigration pour certains programmes et services (à savoir assistance temporaire aux familles défavorisées, bons alimentaires, Medicaid et programme d'assurance santé public pour les enfants).
- Le DHR autorise les membres de la famille ou du foyer qui ne transmettent pas les renseignements les concernant au regard de l'immigration à être traités comme des non-demandeurs et ne retarde pas ni ne refuse de demande aux membres qui transmettent leur situation au regard de l'immigration uniquement parce que d'autres choisissent de ne pas le faire.
- Le DHR ne cherche pas à déterminer, via les services de la citoyenneté et de l'immigration (anciennement les services de l'immigration et de la naturalisation) la situation des membres du foyer non-demandeurs qui ne transmettent pas les informations les concernant au regard de l'immigration.

Numéro de sécurité sociale

- Le DHR utilise le numéro de sécurité sociale pour vérifier les revenus de votre famille et effectuer un rapprochement avec d'autres agences (services de sécurité sociale, services fiscaux, agences d'évaluation du crédit) et autres sources de rapprochement.
- Le DHR demande des informations (attestations/pièces justificatives) au sujet des numéros de sécurité sociale (Social Security Numbers, SSN), uniquement lorsque ces renseignements sont utiles aux fins de détermination des droits des demandeurs et/ou des destinataires, ou en cas d'obligation au regard de la législation fédérale.
- Le DHR ne demande pas d'informations relatives aux numéros de sécurité sociale aux personnes qui demandent à bénéficier des services d'urgence de Medicaid et/ou d'autres services de santé d'urgence associés.
- Le DHR autorise les membres de la famille ou du foyer qui ne transmettent pas leurs numéros de sécurité sociale à être traités comme des non-demandeurs et ne retarde pas ni ne refuse de demande aux membres qui transmettent leur numéro uniquement parce que d'autres choisissent de ne pas le faire.
- Le DHR aide les demandeurs à effectuer leur demande de numéro de sécurité sociale.
- Le DHR ne retarde pas et ne refuse pas, ni n'interrompt l'assistance voulue pendant la période précédant l'attribution du numéro de sécurité sociale.

- REMARQUE : si vous demandez à bénéficier de prestations autres que Medicaid, TANF ou bons alimentaires, nous vous conseillons de demander à la personne responsable de votre dossier si vous êtes dans l'obligation de présenter votre numéro de sécurité sociale ou celui d'une autre personne (par exemple Peach Care for Kids est un programme qui ne dépend pas de Medicaid en Géorgie, donc la transmission du numéro de sécurité sociale de l'enfant ou celui de toute autre personne est facultative, et non obligatoire).



Politique de non-discrimination en matière de pratique de services

Si vous estimez que vous avez fait l'objet d'une quelconque discrimination due à votre origine ethnique, à votre couleur, à votre origine nationale, à votre âge, à votre sexe, ou à votre état de santé (VIH/SIDA), du fait d'une invalidité physique ou mentale, ou encore en raison de votre religion, veuillez vous mettre en relation avec le Department of Human Resources, Policy and Government Services, en composant le 404/657-5255, ou en adressant une réclamation écrite à l'adresse suivante :

Coordinator
Limited English Proficient and Sensory Impaired Client Services
2 Peachtree Street SW
Suite 28-222
Atlanta, Georgia 30303-3142
(Téléphone) 404/657-5244
(Fax) 404/657-8732

Vous pouvez également vous mettre en relation avec le bureau des droits civils auprès des services américains de la santé et des services aux personnes (U.S. Health and Human Services Office of Civil Rights) en composant le 404/562-7865, ou en transmettant une demande écrite à :

Office of Civil Rights
U.S. Health and Human Services
Atlanta Federal Center
61 Forsyth St., SW
Suite 3B70
Atlanta, Georgia 30303
(Téléphone) 404/562-7855
(Fax) 404/562-7881

TDD : 1-800-537-7697